

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE
DE BOUILLON

=====

- SEANCE DU 7 JANVIER 2025 -

Présents : MM : Mme Marie-Julie NEMERY, **Bourgmestre**;
M. Denis ROULEFF, M. Bertrand GOBERT, M. Pol DE WACHTER, Mme
Justine SERSON, **Échevins**;
Mme Stéphanie DE WACHTER, **Présidente du CPAS**;
Mme Danaé HOUCARD, **Directrice générale f.f.**;

**Objet : Renouvellement de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et
de Mobilité - oui ou non ?**

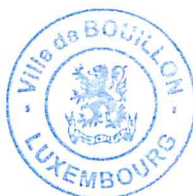
Le Collège Communal,

Vu le Décret du 27 mai 2004 confirmant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant
codification de la législation relative aux pouvoirs locaux tel que modifié ;
Vu le Code du développement territorial (CoDT) et plus particulièrement ses articles D.I.7 à D.I.10 et
R.I.10-1 à R.I.10-5 ;
Attendu qu'il y a lieu de renouveler la composition de la commission consultative communale
d'aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.) dans **les trois mois** de l'installation du
Conseil communal conformément à l'article D.I.8 du CoDT ;
Attendu que l'installation du Conseil communal s'est déroulée le lundi 02 décembre 2024 ;
Vu l'Arrêté Ministériel du 09/03/2020 instituant la C.C.A.T.M. actuelle ainsi que son règlement d'ordre
intérieur ;
Vu l'article R.1.10-2 §1er du CoDt stipulant que le Collège communal doit procéder à un appel public
aux candidats dans le mois de la décision du Conseil communal d'établir le renouvellement de la
CCATM ;
DECIDE
**- de proposer au Conseil communal de renouveler la composition de la Commission consultative
communale d'aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.) et de charger le collège de
procéder à l'appel public aux candidats conformément à l'article R.1.10-2 §1er du Code précité.**
- d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Danaé HOUCARD & Marie-Julie NEMERY
Pour extrait conforme :

Le Directeur général



La Bourgmestre

